

Préserver et restaurer la trame bleue, en priorité les zones humides

Enjeux



CONSERVATION



AMÉNAGEMENT



RESSOURCES



MOBILISATION



ACCOMPAGNEMENT



CONNAISSANCE



ACTION PUBLIQUE

ORIENTATION

Une meilleure connaissance et une protection renforcée de la biodiversité

OBJECTIF

Préserver et restaurer les écosystèmes, notamment les zones humides, pour un réseau d'espaces naturels résilient au changement climatique et contributeur d'une seule santé (animale, végétale, humaine)

PROBLÉMATIQUES

La région Nouvelle-Aquitaine, territoire littoral à cheval sur deux grands bassins versants, se caractérise par différents types de ressources en eau (cours d'eau, nappes superficielles et profondes, étangs, zones humides, littoral,...) réparties « inégalement » sur le territoire, en fonction des types de sols et sous-sols, du relief, du climat, ... Ces milieux aquatiques et humides diversifiés abritent de nombreuses espèces patrimoniales inféodées.

La DCE de 2000 a intégré la notion de bon état des eaux, qualifiée en partie par une vie animale et végétale riche et variée. Si les critères biologiques sont ainsi dorénavant intégrés dans l'évaluation et la qualification du bon état des eaux, il est nécessaire de mieux prendre en compte les enjeux de biodiversité dans les outils de gestion des milieux aquatiques. L'objectif de préservation et d'atteinte du bon état des eaux en Nouvelle-Aquitaine nécessite la mise en place d'actions visant le respect des objectifs de résultat imposés par la DCE et le maintien des espèces et des milieux à forte valeur patrimoniale et/ou utilitaire. Cela passe par la préservation, la gestion, la restauration et l'adaptation des écosystèmes en lien avec l'eau (zones humides, plans d'eau,...) et le déploiement de Solutions fondées sur la Nature.

L'augmentation croissante des impacts du changement climatique sur ces écosystèmes impose une capacité d'anticipation de moyen (2030-2050) et long terme (2100) pour freiner/éviter leur altération voire leur disparition potentielle.

DESCRIPTION

1. Valoriser et renforcer les actions portées par les politiques de l'eau en faveur de la trame bleue et des zones humides :

- conformément aux objectifs de la DCE, notamment par l'application de la réglementation visant la non dégradation des milieux aquatiques ou l'adaptation des usages aux besoins des milieux aquatiques (à prioriser sur les territoires où les enjeux écologiques sont les plus élevés)
- en renforçant les missions des cellules d'assistance technique aux gestionnaires de zones humides du bassin (CATZH) pour préserver et valoriser ces milieux fragiles
- par la mise en place d'une bio-conditionnalité des financements publics (cf. fiche E47).

2. Sensibiliser et développer les connaissances et les compétences des acteurs de l'eau sur les enjeux biodiversité dans les écosystèmes aquatiques

- Sensibiliser et communiquer sur les enjeux (biodiversité, qualité physico-chimique, aspects sanitaires et financiers,...) liés aux écosystèmes aquatiques à l'échelle régionale en rappelant les enjeux en lien avec la continuité écologique et les services rendus par les cours d'eau, zones humides, marais littoraux,... et en expliquant les intérêts des solutions d'adaptation fondées sur la nature.
- Assurer la montée en compétences des différents acteurs et partager les retours d'expérience (fiches, journées/ séminaires dédiés,...).

3. Intégrer les enjeux de biodiversité dans les outils de gestion et de planification « eau »

- Veiller à ce que les différents objectifs régionaux de préservation de la biodiversité soient inscrits dans les documents de planification et outils de gestion de l'eau (PPG, CTMA, SAGE, PTGE, documents d'urbanisme,...).
- Caractériser le débit minimum biologique (DMB) des cours d'eau régionaux et inscrire les seuils identifiés dans les outils de planification et de gestion de l'eau.
- Mener des actions de restauration à des échelles territoriales cohérentes et en privilégiant les solutions les plus adaptées aux changements globaux, avec priorité aux zones humides y compris des anciennes zones drainées, et à la continuité piscicole et sédimentaire.
- Inscrire des prescriptions dans les SAGE et les SCoT pour la réalisation d'inventaires des zones humides et des obstacles à la continuité, et les rendre obligatoires pour les zones à urbaniser dans le cadre de l'élaboration ou la révision de documents d'urbanisme communaux et intercommunaux.

4. Conduire les actions d'extension et de renforcement du réseau d'aires protégées – notamment sous protection forte – prioritairement sur les milieux aquatiques et les zones humides (cf. fiche A7)**VU EN NOUVELLE-AQUITAINE**

- Le SIABVELG, porteur du SAGE Lacs Médocains 33 et aidé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, a lancé une opération de reconnexion de zones humides sur son territoire. Le projet prévoit notamment la restauration de 600 ha de zones humides forestières, la création de 100 ha de zones humides tampons sur les parcelles agricoles en plus des 20 ha déjà existantes, ou encore la restauration de 20 lagunes forestières.
- Le réseau "Techniciens Médiateurs de Rivière en Nouvelle-Aquitaine" (TMR) aborde et intègre ces sujets autour de fiches retours d'expériences, de foire aux questions au sein du réseau, de temps d'échanges (Forum Rivières 2021 sur le thème de la biodiversité et de la restauration de la continuité écologique), ...

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Augmentation de la surface des zones humides inventoriées
- (Ind.) Doublement des zones humides placées sous protection forte (2030)
- (Ind.) Augmentation de la part des masses d'eau de surface en bon ou très bon état écologique
- (Ind.) Baisse de la densité d'obstacles à la continuité écologique (nombre d'obstacles pour 100 km)
- (Ind.) Baisse du nombre de stations franchissant les seuils de DOE et de DCR
- (Ind.) Baisse de la part des stations de cours d'eau observées en assec au moins une fois par an (réseau ONDE)
- (Ind.) Augmentation de la part des ouvrages aménagés pour les continuités sur les cours d'eau classés en liste 2
- (Ind. à construire) Suivi des linéaires de cours d'eau ayant fait l'objet de travaux hydromorphologiques pour la restauration de leurs fonctionnalités
- Intégration des données issues des inventaires de zones humides dans le cadre de l'élaboration ou la révision des PLU(i) et dispositions intégrées aux SCoT et aux SAGE

ACTEURS CONCERNÉS

- **Pilote en charge du suivi global de l'action** : Services de l'Etat
- **Porteurs de projets « types »** : Départements, Collectivités locales, Parcs naturels, Acteurs de la protection de la nature, de l'eau et des milieux aquatiques et humides notamment syndicats de rivière, fédérations de pêche
- **Partenaires techniques** : Agences de l'Eau, OFB, DREAL, ARP, ARB, FMA, Services de l'Etat, Départements, Collectivités locales, Acteurs de la protection de la nature, de l'eau et des milieux aquatiques et humides
- **Partenaires financiers potentiels** : Agences de l'Eau, Région, DREAL, Départements, Collectivités locales

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Europe : FEDER 2021-2027
- Agences de l'eau (AG et LB) : 11^{èmes} programmes pluriannuels 2019-2024
- Région : AAP Nature & Transition, AAP Zones humides
- Dispositifs des départements sur les milieux naturels et des collectivités locales
- Aides privées : Fondations (du patrimoine, Humus)

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 1. Des écosystèmes protégés, restaurés et résilients (mesures 1.4, 2,1 2,2, 2,3, 3,5) / Axe 4. Un pilotage orienté sur les résultats (mesure 11.1)
- **SDAGE Adour Garonne**
- **SDAGE Loire Bretagne**
- **Stratégie Régionale de l'Eau**
- **DSF** : Thème 14. Préservation des milieux marins et lien Terre-Mer (action D07-OE03-AN1)
- **Néo Terra** : Fiche 70. Réduire la fragmentation des milieux terrestres et aquatiques [...] / Fiche 71. 100 % de ressource hydrique et en milieux aquatiques en bon état d'ici 2027
- **PSN PAC** : OS-D, OS-E
- **PSR NA PAC** : Protéger les zones humides de marais
- **SRADDET** : Objectif 40. Préserver et restaurer les continuités écologiques [...] / Fiche 41. Préserver et restaurer la biodiversité pour enrayer son déclin
- **SREEE** : Axe 2. [...] restauration des écosystèmes (action 7.2)

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

